MAIRIE de LUNEL Service Enfance et Vie Scolaire

FICHE DE POSTE AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Nom de l'agent :
Intitulé du poste : Auxiliaire de puériculture de l'établissement Multi-Accueil collectif municipal « Le manège enchanté »
Lieu d'affectation : 233, chemin du jeu de mail – 34400 LUNEL
Téléphone : 04 67 87 83 77
Service de rattachement : Service Petite Enfance Éducation
Responsable hiérarchique :
Statut – Grade : Auxiliaire de puériculture classe supérieure
Temps de travail : 100 % - 36 h
Répartition hebdomadaire : du lundi au vendredi
Horaires de travail : 7h18/14h30 ou 8h30-12h42/14h30-17h30 ou 11h18/18h30

Définition du poste :
Sous la responsabilité du supérieur hiérarchique, prendre en charge les enfants accueillis dans les structures municipales.
Répondre aux besoins quotidiens de l'enfant par la présence, par les soins dispensés et par les activités d'éveil organisées dans le cadre du projet d'établissement du service, en collaboration avec l'EJE. Participer et veiller à l'entretien des locaux et du matériel des structures.

Conditions d'exercice :
Travail au sein d'une structure d'accueil (Multi-Accueil)
Horaires réguliers selon un planning tournant, mais pouvant être décalés pour les besoins du service (réunions de travail, organisation de fêtes, sorties exceptionnelles).
Disponibilité

Autonomie et responsabilité :
Placé sous l'autorité du supérieur hiérarchique, au sein d'une équipe, autonomie relative dans l'organisation des activités quotidiennes,
Encadrement d'enfants,
Activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique,
Des sanctions disciplinaires, civiles ou pénales pourront être applicables pour l'agent en cas de défaut de surveillance, de choix inadaptés de matériels ou matériaux, de non-respect des règles de sécurité et de-non respect du secret professionnel.

Missions :
Concernant le relationnel
Contact permanent avec les enfants et relations quotidiennes avec les parents,
Relation permanente avec les différents membres des équipes,
Relation ponctuelle avec les intervenants réguliers dans les structures (psychomotricien, médecin, etc...).

Concernant les activités
Accueil des enfants, des parents ou substituts parentaux,
Accueil des familles dans le respect de leurs choix éducatifs et de leurs différences,
Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants,
Surveillance de l'état de santé des enfants,
Accueil d'enfants porteurs de handicap,
Accompagnement de l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie,

Élaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants,
Mise en place et aide aux repas,
Surveillance des siestes,
Mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène,
Transmission d'informations,
Participation à l'élaboration du projet d'établissement et à son évolution,
Participation à l'entretien des locaux.

Compétences requises :
Avoir une bonne connaissance des besoins et du développement du jeune enfant,
Être disponible, être à l'écoute, identifier les besoins physiques, moteurs et affectifs de l'enfant de 0 à 4 ans,
Être capable de respecter autrui,
Être disponible et savoir s'adapter aux enfants porteurs de handicap,
Aménager des espaces de vie (repos, repas, jeux, etc.) adaptés,
Effectuer les soins quotidiens de l'enfant selon les principes d'hygiène corporelle,
Être capable de dépister un état de santé déficient,
Adopter des attitudes éducatives permettant à l'enfant d'acquérir des gestes et des comportements autonomes,
Mettre en place des jeux, ateliers d'éveil et d'expression adaptés aux jeunes enfants,
Connaître les règles d'hygiène alimentaire et les techniques de base,
Savoir accompagner l'enfant dans le sommeil,
Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité,
Savoir faire les transmissions écrites et orales aux personnes concernées,
Observer et interroger les pratiques professionnelles pour aider à la réflexion sur le projet d'établissement,
Connaître les techniques spécifiques d'entretien des structures petite enfance et savoir les appliquer,
Savoir transmettre son expérience aux stagiaires.

Encadrement direct et/ou Expertise

Fonctions d'encadrement:	Fonctions d'expertise:
□ Oui	x Oui
x Non	□ Non
Nombre d'agents encadrés:	**Niveau d'expertise:**
□ supérieur ou égal à 6	□ Très forte
□ De 2 à 5 agents	□ Forte
□ 1 seul agent	x Expertise

Lunel le :18/03/2022

Signature de l'agent

Visa du responsable

Ce document est évolutif en fonction des besoins du service et des initiatives de l'agent, qui peut demander à apporter des modifications à la présente fiche de poste dans la mesure ou l'intérêt général est préservé. Toute demande de modification devra au préalable avoir été validée par la Direction des Ressources Humaines et par la Direction Générale.